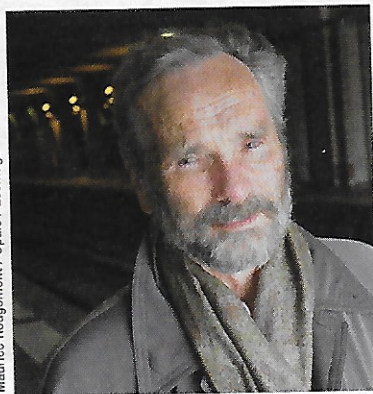


ALAIN SUPIOT « NOS ÉLITES ONT PERDU CONSCIENCE DU MODÈLE SOCIAL FRANÇAIS »

Le mouvement des « gilets jaunes » est la réponse, nous dit Alain Supiot, professeur au Collège de France, à quarante ans de politiques néolibérales qui font peser sur les individus les conséquences des dérégulations voulues par le système.



Maurice Rougemont / Opale / Leemage

Professeur au Collège de France depuis 2012, Alain Supiot est un de nos meilleurs spécialistes du droit social. Son livre *l'Esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total* (Seuil, 2010) est un classique du genre. Il y dénonçait avec lucidité les dégâts causés par la déréglementation néolibérale. « Réformer ne consiste pas à s'adapter à l'injustice du monde », écrivait-il, en guise d'avertissement. « Liquidier toute espèce d'interdit au nom de la liberté économique ne peut qu'engendrer l'écrasement du faible par le fort et ouvrir les vannes de la violence », ajoutait-il. Le mouvement des « gilets jaunes » – avec ses risques de manipulation par les extrêmes – lui a donné raison. Huit ans après, il réitère pour *Marianne* son diagnostic, et propose des pistes pour réenchanter « la démocratie sociale ».

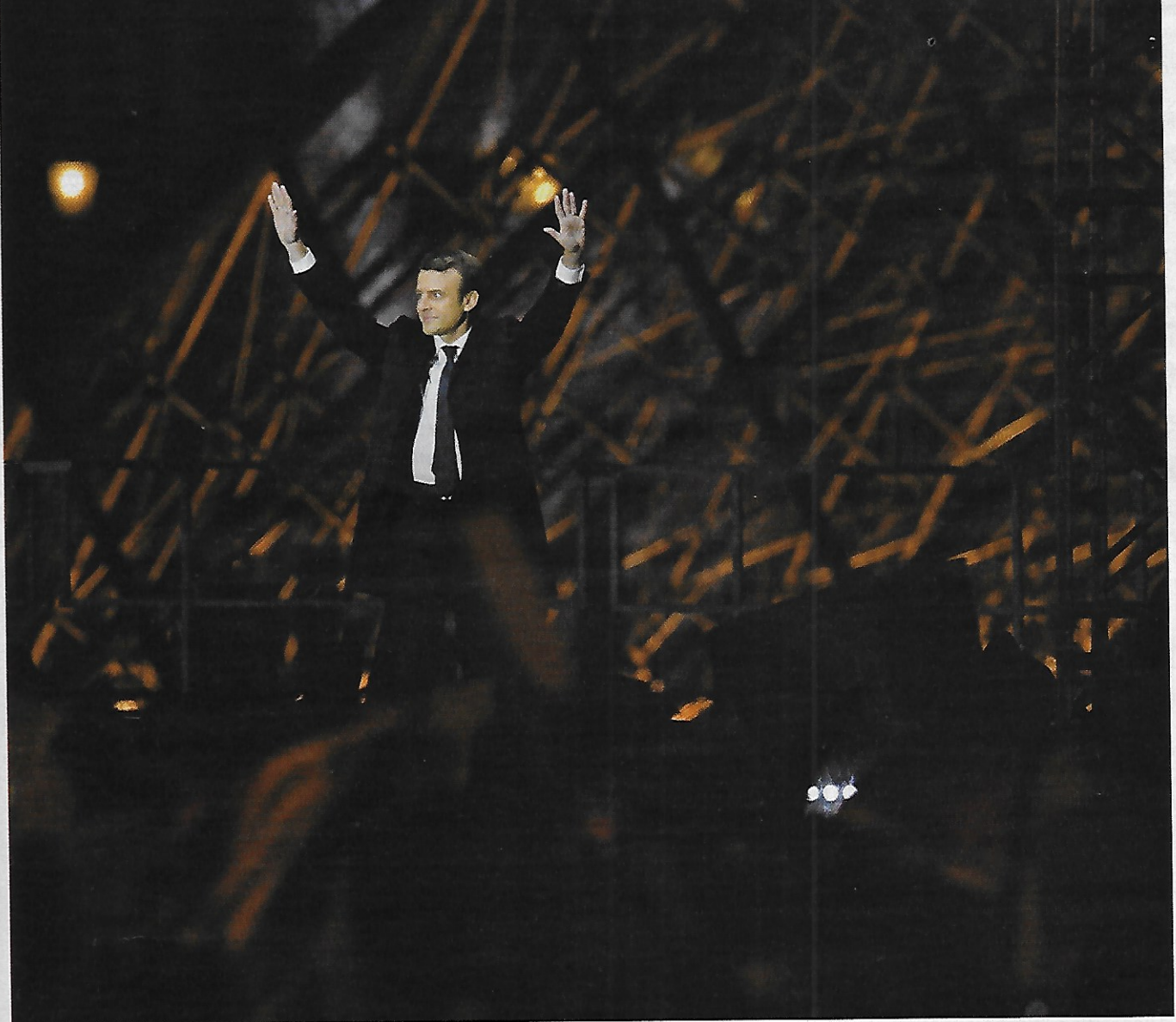
Marianne : Vous êtes de ceux qui usent de la fonction tribunitienne avec parcimonie. Ce qui n'empêche pas vos interventions dans la presse ou à la radio d'être extrêmement prémonitoires. Que ce soit lors de la campagne présidentielle de 2007, où vous regrettiez que la fonction publique soit évacuée du débat sur le travail, ou plus récemment à l'occasion de la loi El Khomri au printemps 2016, où vous dénonciez le moins-disant social provoqué par les « potions néolibérales censées doper la croissance et l'emploi ». Au vu des récents événements, quel regard portez-vous sur le mouvement des « gilets jaunes » ?

Alain Supiot : J'y lis en filigrane la première phrase de la constitution de l'Organisation internationale du travail adoptée en 1919 : « Une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale. » Répétée en 1944, cette vérité d'évidence se réfère non à la charité ou aux bons sentiments, mais à l'expérience des violences insensées des deux guerres mondiales, pour appeler à un ordre international fondé sur la justice sociale et la solidarité, entre et à l'intérieur des nations. Ignorer cette expérience condamne à retomber dans la situation ainsi

décrite par cette même constitution : « Il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie sont mises en danger. » Le mouvement des « gilets jaunes » est l'expression d'un tel mécontentement, que quarante ans de politiques néolibérales n'ont cessé d'attiser, et qui s'exprime aujourd'hui partout, mais sous des formes diverses : printemps (devenus hivers) arabes ; élection de démagogues détournant la colère sociale vers les « étrangers » ; émigration de masse des jeunes ne trouvant pas dans leur pays les conditions d'un travail décent...

La question de la justice sociale devrait être, à vos yeux, une priorité politique. Or, elle a disparu tant à l'échelon des gouvernements nationaux que de l'Union européenne ou des institutions internationales. La justice sociale se réduit-elle, selon vous, à la revalorisation du pouvoir d'achat ? Quid de l'environnement dans cette optique ?

La stagnation ou la baisse des revenus du travail et l'augmentation vertigineuse des inégalités sont des questions cruciales qui ne peuvent être durablement occultées par la théorie du ruissellement ou la métaphore des « premiers de cordée ». La réduction de la justice sociale à ces questions est toutefois l'une des faiblesses du modèle social hérité de l'après-guerre, qui a été tout entier indexé sur des



Jeff J. Mitchell / Getty Images / AFP

indicateurs économiques : la croissance, le PIB, le taux de chômage. Car l'organisation du travail et la préservation de l'environnement sont les deux faces d'une même médaille. C'est vrai à l'échelle des bassins d'emploi, qui devraient être aménagés pour favoriser les circuits courts, comme c'est vrai à l'échelle internationale. Fabriquer des produits pondéreux à un bout du monde pour les consommer à l'autre est à l'évidence écologiquement insoutenable. Or, le droit international du commerce comme le droit européen promeuvent la mobilité des hommes et des marchandises sans tenir

UN MÉPRIS JUPITÉRIEN

Parmi les 66 % d'électeurs français qui ont porté Emmanuel Macron au pouvoir, combien ont été depuis qualifiés de "gens qui ne sont rien", d'"illettrés", de "fainéants", ou de "Gaulois réfractaires" ?

compte de ses coûts sociaux et environnementaux.

C'est ce qui se passe en France, où les récentes réformes du code du travail visent à imposer cette mobilité géographique à tous les salariés ?

En effet. Le président de la République a récemment déclaré que, « au lieu de foutre le bordel », des salariés licenciés dans la Creuse feraient mieux d'aller s'embaucher dans la Corrèze, à quatre heures de route par jour. Le mouvement des « gilets jaunes » dévoile l'incompatibi-

lité de cette injonction de mobilité généralisée avec l'impératif écologique. Ils ne trouvent pas « juste » d'être rendus financièrement responsables de la pollution automobile, tout en étant toujours « en marche », car contraints de vivre de plus en plus loin de leur lieu de travail, dans des zones vidées de leurs commerces de proximité par la grande distribution et désertées par les services publics et le système de soins. Il est absurde de faire peser sur les individus la responsabilité des détraquements écologiques engendrés par un système économique que le droit international et le droit européen ont émancipé de tout contrôle démocratique. Ce n'est pas seulement la répartition des fruits du travail qui relève de la justice sociale, mais aussi son contenu, ses modalités d'organisation et son impact écologique. >

“LES DROITS INTERNATIONAL ET EUROPÉEN PROMEUVENT LA MOBILITÉ DES HOMMES ET DES MARCHANDISES SANS TENIR COMPTE DE SES COÛTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX.”



Christian Hartmann / Reuters

> L'exaspération des « gilets jaunes » – je ne parle pas des casseurs patentés – vous paraît-elle le symptôme d'un mépris social envers celles et ceux qui se sentent humiliés, ignorés, voire méprisés ?

La revendication de la dignité dans et par le travail et l'absence de stigmatisation des étrangers, dans la majorité des lieux de contestation, contrairement à ce qui se passe en Italie, sont deux traits remarquables de ce mouvement. Loin des errements d'une certaine gauche, qui théorise la fin du travail et croit devoir fonder la justice sur la reconnaissance des différences de couleur de peau, de genre ou de religion, ce mouvement pourrait se réclamer de la déclaration de Philadelphie de 1944, aux termes de laquelle « *tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales* ». Cette dignité a été blessée par l'in vraisemblable mépris dont l'actuel président de la République n'a cessé d'accabler les classes populaires, dont il a tour à tour qualifié les membres de « *gens qui ne sont rien* » ou ne savent que « *foutre le bordel* », d'« *illettrés* », de « *fainéants* », de « *derniers de cordée* », ou de « *Gaulois réfractaires aux changements* ». Une telle brutalisation de la société est dangereuse. Elle ne peut que nourrir en retour la violence et

DEPUIS VINGT ANS, nos gouvernements successifs se sont employés à « défaire systématiquement » le modèle français, qui repose entre autres sur une fonction publique fiable dont les services sont accessibles à tous. Ici, manifestation de soutien au service public, le 22 mai, à Paris.

une montée aux extrêmes, dont les principales victimes sont toujours en fin de compte les classes populaires. Le souvenir de la répression sanglante des communards en 1871 semblait, du reste, présent à l'esprit du président lorsqu'il a déclaré que « *Versailles, c'est là où la République s'était retranchée quand elle était menacée* ».

Je connais votre réticence à entrer dans la mêlée, vous préférez analyser plutôt que prescrire. La colère est une étincelle, et vous savez comme moi que les étincelles peuvent tourner au pire. Que faudrait-il faire pour éviter une récupération politique par les extrêmes ?

L'invention de l'Etat social avait permis aux pays démocratiques de se doter de dispositifs juridiques permettant de métaboliser l'énergie des conflits d'intérêts économiques, en en faisant le moteur

“NOTRE MODÈLE SOCIAL A, PENDANT UN TEMPS, PROTÉGÉ NOTRE PAYS DU RETOUR DE LA VIOLENCE SOCIALE. IL EST AUJOURD'HUI AU BORD DE LA RUPTURE, Y COMPRIS DANS LA POLICE.”

d'une redéfinition régulière de la justice sociale. Quarante ans de politiques néolibérales ont visé à démanteler ces mécanismes de conversion des rapports de force en rapport de droit et à saper toutes les institutions fondées sur le principe de solidarité. Aujourd'hui, la France est confrontée comme tous les pays du monde à la dissipation du mirage de la globalisation heureuse, à la rébellion contre des injustices sociales devenues criantes et à la montée des périls écologiques. Comme tous les pays du monde, elle est saisie pour y répondre de la tentation autoritaire, qui a pris chez nous un visage technocratique mais pourrait aussi devenir ethnonationaliste.

L'un des handicaps propres à notre pays est la myopie d'une large partie de ses classes dirigeantes, y compris dans le champ universitaire, qui n'imaginent pas qu'il puisse y avoir de la pensée au-delà du périphérique et dont l'horizon international se réduit aux modèles anglo-américains, ou à la rigueur nordique. Ce serait trop peu dire qu'elles ont perdu confiance dans le modèle social français, elles en ont perdu conscience. Or, c'est à la résilience de ce modèle que l'on doit d'avoir conjuré jusqu'à ce jour les ferments de la division et de la xénophobie. Fondé sur un haut degré de solidarité, une fonction publique intègre et dévouée, un droit du travail relativement protecteur des classes laborieuses et des services publics de qualité et accessibles à tous, ce modèle social a, pendant un temps, protégé notre pays de ce retour de la violence sociale. Il est aujourd'hui au bord de la rupture, y compris dans la police, car au lieu de le faire évoluer, les gouvernements de tout bord se sont employés depuis vingt ans à le « défaire méthodiquement ». Là où il faudrait au contraire prendre appui sur ce qu'il a de meilleur pour tracer les voies d'un avenir meilleur pour le plus grand nombre. ■ PROPOS RECUEILLIS

PAR PHILIPPE PETIT